

**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU JEUDI 28 OCTOBRE 2021 A 20h00
A la Salle des Fêtes de Signy l'Abbaye**

L'an deux mille vingt et un,
Le **Jeudi 28 Octobre 2021 à 20h00**

Légalement convoqué le 13/10/2021, le **Conseil de Communauté** de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Signy l'Abbaye sous la Présidence de M. Bernard BLAIMONT, M. Michel PAQUET ayant été nommé secrétaire.

SECTEUR D'ATTIGNY :

Présents : HENRIET Chantal ; MOREAU Rachida ; PAYER Emmanuel ; HABERT Hugues ; DECLOUX Guy ; ROGER Jean – Marc ; GUERIN Jean – Luc ; DETREZ Pascal ; KUBIAK Marie – France.

Excusés : MORLET Guy (**pouvoir** à GUERIN Jean - Luc) ; FRANKART Jean ; BOURGEOIS Noël.

Absents : PATE Cédric ; FONTAINE Xavier ; LIEGEART Philippe ; MASSET Michaël.

SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE :

Présents : THOMAS Daniel ; POIRET Nicolas ; PELTIER Josette.

Excusés : MAUROY Pascal ; BILLEBAUT Cédric (**pouvoir** à THOMAS Daniel) ; ETIENNE Teddy ; BARROIS Jean.

Absents : VALET Jean – Pierre ; LE CORRE Bernard ; RENARD Claude ; SEREIN Aude ; LOIZON Brigitte ; DEGLAIRE Jean – Marc ; BAELDEN Franciane ; COLINET Vincent ;

SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN :

Présents : LANEAU Philippe ; LABART Bernard ; DUANT Gilles ; MALHERBE René ; LACAILLE Raphael ; DOUTE Jean Pierre ; BREDY Yves ; PAMPAGNIN Philippe ; BAUDRILLARD Daniel ; BERTRAND Guy ; RACAPE Marie-Véronique.

Excusés : CAMUS Guy ; MASSEAU Alain (**pouvoir** à DUANT Gilles) ; MANCEAUX Marinette (**pouvoir** à MALHERBE René) ; VICET Catherine.

Absents : MALCORPS Joseph ; LABIE Serge.

SECTEUR DE NOVION PORCIEN :

Présents : CARIER Benoît ; VILLET Odile ; VUIBERT Lionel ; PORTIER Bernard ; LAMORLETTE Alain ; HAUTION François ; PAQUET Michel ; LANTENOIS Philippe ; JEANNELLE Maurice ; LECOMTE Bruno ; BEAUMALE Bernard ; LAURENT Sébastien ; AVRIL François – Pierre ; DELBEE Christophe (suppléant Villers le Tourneur) ; MOREAU François.

Excusés : MARCHAND Nadine (**pouvoir** à PAQUET Michel) ; BOCQUILLON Arnaud ; MAUROY Josiane (**pouvoir** à LACAILLE Raphaël).

Absents : MONCEAU Luc ; LAMBERT Olivier ; HUBERT Brice ; DERVAUX Sébastien ; VALENTIN André ; CHARROIS Monique ; BEGAUD Didier ; LOPEZ Jérôme.

SECTEUR D'OMONT :

Présents : IACONELLI Vincent ; OUDART Anne ; DELCOURT Éric ; OUDART Jean-Marie ; ROUSSEAU Sébastien ; BAUDART Emmanuel ; PETRE Jean-Luc.

Excusés : HUSSON Thierry ; MERCIER Thierry (**pouvoir** à BLAIMONT Bernard).

Absents : CHARBONNEAUX Raoul ; BERTRAND Vincent ; TEMPLIER Nadine ; LEGROUX Alain ; BARBE Marie-France.

SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE :

Présents : DUQUENOIS Christelle ; BLAIMONT Bernard ; COLAS Daniel ; BADOUX Claude ; MERCIER Michaël ; VINCENT Jacques ; DOSIERE Jean-Paul ; LESIEUR Mélanie ; BEURET Julien ; RENEAUX Bernard ; MARTEAUX Jean-François ; PECHEUX Patrick.

Excusés : JUSTINE François (**pouvoir** à DOSIERE Jean - Paul) ; LOMBARD Janick (**pouvoir** à BADOUX Claude) ; BOS Romain (**pouvoir** à LESIEUR Mélanie) ; DEMELY Justin ; JEUNIEAUX Sophie (**pouvoir** à BEURET Julien).

Absents : BOUQUET Michel ; GARCIA François.

SECTEUR DE TOURTERON :

Présents : WARZEE Thierry ; SAUCE Jean-Luc ; MAIRIEN Bernard ; BAUMEL Marie ; BELLOY Christian ; DELETANG Benoît ; CLAUDE Michel.

Excusée : MATHY Stéphanie.

Absent : PIERRE Dominique ; VALANCE Goéry.

INVITES Présent : TOURY Stéphanie (Conseillère aux décideurs locaux de la DDFIP) ; ZUCCARI Eric (Maire d'Ecordal).

- Accueil par **Jean - Paul DOSIERE**, Maire de Signy l'Abbaye,
- Allocution d'ouverture du Président, **Bernard BLAIMONT**,
- Approbation du compte-rendu du Conseil du 29 Juin 2021 et quitus des décisions de la séance de Bureau du 27 Septembre 2021 à l'unanimité sans remarque.

M. Valère SOYEUX du cabinet IDEA a présenté au Conseil la situation financière de la Communauté de Communes, ses capacités d'autofinancement, d'endettement et les perspectives d'évolution.

Délibération n° 1 : Mise en place d'un second pacte financier et fiscal (2022-2026)

Le Conseil décide à la majorité (1 abstention) de mettre en place un second Pacte Financier et Fiscal avec les communes sur la période 2022 - 2026 avec les modalités suivantes :

- Poursuite de la solidarité financière et fiscale sur la Fiscalité Professionnelle Unique en maintenant les montants établis des Attributions de Compensation (979 145 €/an hors déduction suite aux transferts de compétences). Ce maintien garantit les recettes de fiscalité professionnelle des communes en cas de fermeture ou de transfert d'entreprise tout en permettant la redistribution d'une part des recettes supplémentaires en cas d'implantation d'éoliennes et d'entreprises ainsi que leur développement.
- Poursuite du reversement aux communes de l'ex contingent d'aide sociale (661 051 €/an).
- Financement des besoins supplémentaires du nouveau Projet de Territoire (de 1 141 000 € en 2022 à 1 506 000 € en 2026).
- Optimisation de la DGF communautaire avec le transfert de la compétence « Contribution au budget du SDIS ».
- Optimisation de l'Effort Fiscal Intercommunal Agrégé (EFIA) permettant de garantir le bénéfice du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) en prévoyant une augmentation légère de la fiscalité (1 €/habitant pour la taxe GEMAPI, et 2 €/habitant au total pour les autres impôts locaux).
- Augmentation de 47% de la dotation pour les fonds de concours aux communes (1 250 000 € sur le mandat)

Les modalités de répartition sur la base des critères proposés (longueur de la voirie, charges scolaires par habitant, ressources de la commune, bonification petites communes, réduction pour les communes bénéficiaires de l'IFER éolien des parcs mis en exploitation avant 2020, exclusion pour les communes bénéficiaires pour les nouveaux parcs) seront débattues avec les simulations correspondantes lors des prochaines commissions de secteur afin d'être votées au Conseil de Décembre.

Délibération n° 2 : Validation du Projet de Territoire (2021-2026)

Le Conseil décide à l'unanimité de valider la stratégie et le Projet de Territoire (2021-2026) :

- Stratégie et ambition :
« Être un territoire vivant et solidaire qui s'engage, avec les habitants, pour un développement harmonieux et respectueux de l'environnement »,

Rendre le territoire plus attractif pour l'extérieur mais également auprès des habitants (économie, tourisme, rénovation du bâti ancien...),
Préserver les paysages : prairies, pâtures, haies, forêts... (vigilance projets éoliens),
Développer les Crêtes mais à une échelle humaine et adaptée au territoire (vigilance méthanisation industrielle, gros projets touristiques ou économiques)
Conserver notre caractère rural,
Importance de la préservation de l'environnement.

- Défis et objectifs :

- DEFI 1 : CREER DE LA RICHESSE A PARTIR DE NOS RESSOURCES
 - OS 1 : Soutenir l'économie locale et l'emploi
 - OS 2 : Faire du tourisme un vecteur de développement économique
 - OS 3 : Maintenir et promouvoir l'activité agricole et forestière
- DEFI 2 : VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE
 - OS4 : Poursuivre la transition écologique
 - OS 5 : Développer l'économie circulaire
 - OS 6 : Préserver les milieux naturels
- DEFI 3 : DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET LES COOPERATIONS POUR BIEN-VIVRE DANS LES CRETES
 - OS 7 : Créer les conditions pour maintenir et attirer de nouveaux habitants
 - OS 8 : Améliorer les services à la population
 - OS 9 : Développer et améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle et de loisirs
- DEFI 4 : RENFORCER LA COHERENCE TERRITORIALE
 - OS 10 : Redynamiser le fonctionnement des collectivités
 - OS 11 : Favoriser la participation des habitants et des acteurs dans les projets de la collectivité
 - OS 12 : Mettre les outils de planification au service de la qualité de vie et de la préservation de l'identité du territoire.

Délibération n° 3 : Validation du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) avec l'Etat, la Région Grand Est et le Département des Ardennes

Le Conseil de Communauté autorise à l'unanimité son Président à signer le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique des Crêtes Préardennaises avec l'Etat, la Région Grand Est et le Département des Ardennes reprenant la stratégie et les objectifs du Projet de Territoire, et programmant les projets à l'horizon 2022 présentés.

Délibération n° 4 : Validation du programme révisé de la réhabilitation des friches SOCOTEP et Donnay à Signy-l'Abbaye

Le Conseil valide à l'unanimité le nouveau programme :

- ✚ Sur la friche SOCOTEP
 - Démolition de l'atelier incendié en partie et du logement : environ 1 500 m²
 - Remplacement porte et révision toiture du local de 120 m² pour stockage OACP
 - Remise à plat du terrain et traitement paysager
 - Réfection du pignon du bâtiment voisin loué à l'entreprise ASD
 - Création d'un accès individualisé pour l'entreprise ASD et pose d'une clôture.

✚ Sur la friche DONNAY - Requalification du bâtiment très vétuste de 1 600 m² situé le long de la Vaux :

- Réfection de la toiture, désamiantage, isolation, menuiseries, ...
- Réfection des berges sous le bâtiment

Et le plan de financement :

Coût :	Financement :
873 100 € HT	Région 40% : 349 240 € Etat : 320 021 € Reste à charge : 203 839 €

Délibération n° 5 : Programme entretien et réhabilitation des rivières et programme de soutien à la lutte contre le ruissellement

Le Conseil décide à l'unanimité d'engager les priorités et le programme suivants :

1) Travailler à l'échelle du Bassin Versant en intégrant les problèmes de ruissellement en amont des réhabilitations de rivières.

Accompagner les communes et les agriculteurs concernés pour établir les diagnostics ruissellement et engager une animation soutenue pour programmer en concertation les interventions qui s'imposent. Financement sur la base d'un partenariat départemental Chambre d'Agriculture et Agences de l'Eau pour le volet changement de pratiques agricoles.

Pour la partie étude du programme travaux, prise en charge par la Communauté de Communes avec aide des Agences de l'Eau de 70 à 80 %.

Le programme de travaux est à soutenir par fonds de concours de la Communauté de Communes à la commune maître d'ouvrage (50% du reste à charge de la commune).

2) Engager une première tranche de réhabilitation (2022-2024) sur les 5 rivières suivantes :

La Saulces, Le Plumion et le Mesmont, la Doumely, le Foivre (critères pris en compte : mauvais état de la rivière, enjeux inondation locale, programme assez facile à engager avec peu d'ouvrage à traiter).

Maitrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, financement à 80% de l'Agence de l'Eau, marché d'assistance à maitrise d'ouvrage à engager pour début 2022 afin de préparer le programme opérationnel.

3) Poursuite du soutien aux travaux d'entretien des ASA

Aide de la Communauté de Communes à hauteur de 40% des travaux et maîtrise d'oeuvre.

4) Après remise de l'étude PGMA sur les affluents de la Meuse (Vence, Thin et Bar) montage d'un programme avec l'EPAMA.

Délibération n°6 : Transfert de la compétence « contribution au budget du SDIS »

Le Conseil décide à la majorité (1 abstention) de :

- Voter la prise de compétence « Contribution au budget du SDIS » qui consiste à ce que la Communauté de Communes se substitue à ses communes membres

pour le paiement de leur contribution financière au SDIS qui s'établit au total à 656 081 € pour 2022. Et de modifier en conséquence l'article 3 de nos statuts pour l'intégrer à la liste des compétences supplémentaires et facultatives de la Communauté de Communes.

- Consulter les Conseils Municipaux des 94 communes membres sur cette modification de statuts

Délibération n°7 : Décision modificative ° 3 BUDGET 56302 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil décide à l'unanimité la DM suivante :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
D45811	RACCORDEMENT NOVION PORCIEN	700 €
D45812	COMPTE DE TIERS DE WARNECOURT	- 700 €
D45815	RACCORDEMENT LA BARAUDELLE ATTIGNY	50 200 €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	50 200 €

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
D45825	FINANCEMENTS RACCORDEMENT LA BARAUDELLE	50 200 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	50 200 €

Délibération n°8 : Décision modificative N° 3 BUDGET 56320 – BUDGET ANNEXE POLES D'ENTREPRISES

Le Conseil décide à l'unanimité la DM suivante :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
D2132	PROTECTION ANTI PIGEON POLE ATTIGNY	8 300 €
D2132	CABINET MEDICAL CHAUMONT PORCIEN	- 2 500 €
D2132	POLE NOVION PORCIEN	- 5 000 €
D2132	POLE LUCQUY	- 800 €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €

**Délibération n°9 : Décision modificative N° 3 BUDGET 56330 – BUDGET ANNEXE
LOGEMENTS**

Le Conseil décide à l'unanimité la DM suivante :

R10222	FCTVA	61 384 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENTS	61 384 €

**Délibération n°10 : Décision modificative N° 3 BUDGET 56300 – BUDGET
PRINCIPAL :**

Le Conseil décide à l'unanimité la DM suivante :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
D202	PLUI	64 770 €
D20422	HABITER MIEUX EN ARDENNES	41 300 €
D21732	BEGUINAGE CHAUMONT PORCIEN	12 111 €
D2182	REMORQUE	5 852 €
D2184	MOBILIER PRE WAGUET	9 600 €
D1641	EMPRUNT	2 494 €
D165	DEPOTS DE GARANTIE	900 €
D2314	BEGUINAGE DE POIX TERRON	-1 378 479 €
D2313	BEGUINAGE DE POIX TERRON	1 378 479 €
D2314	BEGUINAGE DE SAULCES MONCLIN	-125 842.82 €
D2313	BEGUINAGE DE SAULCES MONCLIN	125 842.82 €
D21318	TRAVAUX LOCAUX	6 000 €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	143 027 €

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
D1311	PLUI SUBVENTION DGD	19 824 €
R10222	FCTVA	5 506 €
040-R28183	AMORT MATERIEL DE BUREAU	2 687 €
040-R28184	AMORT MOBILIER DE BUREAU	483 €
040-R28188	AMORT AUTRES	252 €
R165	DEPOTS DE GARANTIE	1 240 €
R021	VIRT A LA SECTION D EXPLOITATION	113 035 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	143 027 €

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
D6288	ETUDE PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL	57 320 €
D6182	ANNUL ACHAT STATISTIQUE OFFRE ALIMENTAIRE	- 2 000 €
D6288	COLLECTE DES PNEUS	- 8 000 €
D611	COLLECTE DES PNEUS	16 800 €
D611	GEMAPI	13 680 €
D615228	BEGUINAGE CHAUMONT PORCIEN	1 889 €
042-D6811	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	3 422 €
D66111	INTERETS SUR EMPRUNT	126 €
D6574	RESERVE BUDGETAIRE	-165 897 €
D023	VIRT DE LA SECTION D INVESTISSEMENT	113 035 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 375 €

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
R7477	LEADER SUBVENTION ETUDE ALIMENTAIRE	30 375 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 375 €

Délibération n°11 : Annulation du projet de création d'un budget annexe spécifique
« résidence séniors » :

Le Conseil décide à l'unanimité de :

- Annuler le projet de création d'un budget annexe spécifique résidences séniors,
- Préparer le transfert des opérations de résidences séniors sur le Budget Annexe Logements qui fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil.

Délibération n°12 : Arrêté du Plan Local d'Urbanisme de Warnécourt.

Le Conseil décide à l'unanimité de :

- valider le bilan favorable de la concertation et des démarches engagées sur le PLU,
- arrêter le bilan de la concertation et le projet de P.L.U,
- soumettre pour avis le projet de PLU, conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme.

Délibération n° 13 : Election d'un représentant au sein de la FDEA suite au
renouvellement de mandat

Jean - Marie OUDART unique candidat est élu à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'année 2020.

En fin de séance, Jean - Marie OUDART présente le Plan Climat Air Energie des Crêtes (2022 - 2027) qui est en consultation du public du 25 Octobre au 11 Décembre avant son vote en Conseil en Décembre prochain.

